AOÛT 2020

Calendrier de vos obligations sociales et fiscales

05

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE DSN

Date limite pour la télédéclaration DSN de juillet 2020 (entreprises de 50 salariés ou plus) et le télépaiement (paiement mensuel).

AGRICULTEURS SOUMIS AU RÉGIME SIMPLIFIÉ AGRICOLE ET DÉPOSANT UNE CA12A ANNUELLE

Date limite de dépôt du bulle0n d'échéance n° 3525 bis rela0f au deuxième trimestre 2020.

10

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE – PASRAU

Date limite pour la télédéclaration PASRAU (revenus de remplacement) de juillet 2020 et le télépaiement (paiement mensuel).

12

ENTREPRISES SOUMISES À LA TVA

Date limite de dépôt de la DEB (déclaration d'échange de biens) de la DES (déclaration européenne de services) pour les opérations intracommunautaires réalisées en juillet 2020.

17

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE - DSN

Date limite pour la télédéclaration DSN de juillet 2020 (entreprises de moins de 50 salariés) et le télépaiement (paiement mensuel).

TAXE SUR LES SALAIRES

Date limite de télépaiement de la taxe concernant les salaires payés en juillet (redevables mensuels) à l'aide du relevé de versement provisionnel n° 2501.

SOCIÉTÉS SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Date limite de télépaiement du solde de l'impôt sur les sociétés (IS) et de la contribution sociale sur l'IS de 3,3 %, à l'aide du relevé de solde n° 2572, si votre exercice est clos le 30 avril 2020.

PRÉLÈVEMENT ET RETENUES À LA SOURCE SUR LES RCM

Date limite de :

• dépôt de la déclaration de retenue à la source sur les revenus des obligations et autres titres d'emprunt négociables relative au mois de juillet 2020 (déclara-on n° 2753) ;

• dépôt de la déclaration relative au mois de juillet 2020 concernant les prélèvements et retenues à la source sur les revenus de capitaux mobiliers (déclara-on n° 2777)

TAXE SUR LES CONVENTIONS D'ASSURANCES

Dépôt de la déclaration n° 2787 et paiement au service des impôts des entreprises de la taxe due au titre des primes émises, des conventions conclues et des sommes échues au cours du mois de juillet 2020. Les montants dus supérieurs à 1 500 € doivent être payés par virement direct à la Banque de France.

31

ENTREPRISES DONT L'EXERCICE EST CLOS LE 31 MAI 2020

Date limite de souscription de :

• la déclaration de résultats n° 2065 et ses annexes (impôt sur les sociétés) - délai supplémentaire de 15 jours calendaires accordé aux utilisateurs des téléprocédures ;

• la déclaration de retenue à la source n° 2754 pour les entreprises étrangères exploitant un établissement stable en France ;

• la télédéclaration annuelle n° CA12 E (TVA - régime simplifié).

AUCAP

EXPERTISE COMPTABLE

Source : www.impots.gouv.fr